# Pour la défense des libertés publiques
# et de la démocratie.
# Contre l'État d'urgence.

APPEL de militants, personnalités et responsables de Haute-Savoie

Depuis le 23 mars 2020 nous vivons dans un régime dit d'état d'urgence sanitaire qui modifie le fonctionnement des institutions, confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels et permet de limiter drastiquement les droits et garanties des citoyens, des salariés et de la jeunesse.

Ce régime a été prolongé jusqu'au 16 février 2021 et aggravé avec une loi de « sécurité globale » votée en première lecture au Parlement et pour laquelle des soutiens du gouvernement eux-mêmes semblent rétifs.

Les attentats terroristes ajoutent à l'inquiétude et le gouvernement semble vouloir passer outre les avis de la ***Commission Consultative des Droits de l'Homme*** (CNCDH) et de la ***Défenseure des droits***.
Le président de la CNCDH notait ainsi :
*« En temps de paix, la République n'a jamais connu une telle restriction des libertés [...] La CNCDH met en garde contre la banalisation de l'état d'urgence. La banalisation de mesures restrictives des libertés n'est pas admissible. L'urgence ne peut pas être un état permanent. »*
La seconde relève :
*« [...] entre contraintes sanitaires et impératifs économiques, il n'a été laissé que peu de place à la défense des droits et libertés qui sont pourtant au fondement de notre État démocratique et de notre République [...] Ce mouvement ne date pas d'hier. Voilà des années que, dans un silence pesant, des libertés considérées jusque-là comme fondamentales et garanties à ce titre par la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'éclipsent tour à tour, réduites au mieux à un supplément d'âme dont une démocratie pourrait se parer lorsque la situation et ses services publics le lui permettent, au pire à des obstacles contrariant le déploiement de mesures prises pour faire face à des crises. »*

La même autorité pointe trois domaines particulièrement visés :
- ***la liberté d'aller et venir ;***
- ***la liberté de réunion ;***
- ***la liberté de manifestation***

On peut y ajouter ***la liberté d'association*** protégée et organisée par la loi du premier juillet 1901, qui se trouve elle-même menacée par la volonté du gouvernement de prendre le chemin de l'organisation des cultes, que l'on croyait définitivement abrogée depuis la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État.

Tout se passe comme si les forces qui se sont toujours opposées aux acquis de la Révolution française trouvaient là une nouvelle légitimité.
- c'est ce qui se passe ***dans les universités*** ou plus de 2000 universitaires ont dû se lever pour s'opposer à une atmosphère de délation encouragée par le ministre Blanquer : les signataires de cet appel avertissent : *« les libertés sont précisément foulées au pied lorsqu'on en appelle à la dénonciation d'études et de pensée* ».
- c'est ce qui se passe ***dans les entreprises*** et les administrations où les mesures dérogatoires donnent tout leur sens aux destructions opérées dans le Droit du travail. Chacun craint pour son emploi sans que pour cela les mesures concrètes assurant la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail comme dans les transports soient assurées.
- c'est le cas plus particulièrement ***à l'hôpital et dans les Ehpad*** où les suppressions de postes et de lits ont continué alors même que la pandémie continuait à se répandre. Et voici que l'on verbalise au nom de l'État d'urgence les aides-soignantes et les infirmières qui protestent contre ces restrictions.
- c'est le cas ***dans la jeunesse*** : alors que les étudiants souvent réduits à la précarité, perdent le réconfort du lien social du fait de l'enseignement à distance, les lycéens voient leur enseignement disloqué et sont réprimés brutalement quand ils réclament des mesures sanitaires.
- c'est le cas ***dans la rue*** où il serait désormais interdit de filmer les policiers alors que les drones se rajouteraient systématiquement à l'arsenal de surveillance policière des manifestations, et des espaces publics ou privés, au nom d'une loi sur la « sécurité globale» qui se traduirait par ailleurs par une privatisation croissante des missions confiées à la police nationale et aux polices municipales.

**Pour toutes ces raisons, les soussignés se prononcent, pour qu'un mouvement uni se constitue autour des revendications de défense des libertés publiques. C'est dans les circonstances que nous vivons que le « *coup d'État permanent* » prend tout son sens.**
**Pour notre part nous considérons que les principes hérités de la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789, qui permettent aux intérêts contradictoires de s'exprimer, de s'organiser et de se manifester sont en jeu.**

Nous réclamons par conséquent

- **LA FIN DE L'ETAT D'URGENCE**
- **LE RETRAIT DU PROJET DE LOI « SECURITÉ GLOBALE »**
- **LE RETOUR À UN RESPECT INTÉGRAL DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES .**

Premiers signataires **:**
**Patricia Bonvin**, militante libre Gilet jaune - **Agnès Briançon**, élue au bureau national du Syndicat national des journalistes (SNJ) - **Rolande Blin**, membre de la délégation permanente du CNRR, syndicaliste FO - **Jacques Cambon**, militant altermondialiste - **Nadine Canal,** gilet jaune, syndiquée CGT **Christian Chauvet**, militant LDH - **Alain Collard**, ancien secrétaire général de l'UD FO 74 - **Françoise Coudert**, syndicaliste FO Action sociale - **Romain Crégut**, syndiqué CGT métallurgie - **Bertrand Crocq**, retraité RATP, apparenté CGT - **Lorna Deux**, gilet jaune, LFI et FSU - **Patrick De Zanet**, militant Attac - **Bernard Dutruel**, gilet jaune - **Gérard Fumex**, journaliste Librinfo74 **- Pierre Gallon,** retraité militant - **Pascale Gaudin**, gilet jaune **- Philippe Gauthier**, cheminot SUD-Rail - **José Goémans**, libre penseur - **Jean-Marie Hubert**, militant éducation populaire - **Lionel Kaluza**, syndicaliste FO Pôle emploi - **Jean-Paul Larese**, ancien secrétaire général de l'UD CGT 74 **- Bruno Lecaçon**, retraité citoyen vigilant - **Claire Léorat**, prof syndiquée FSU - **Michel Lombart**, secrétaire départemental de la FSU - **Laurent Mignotte,** syndiqué SUD-Rail - **Pierre Montessuit**, la France Insoumise intermittent du spectacle - **Nadine Montfort**, retraitée, Conseillère municipale - **Jean-Louis Perrot**, POI - **Jean-Pierre Rafier,** membre du Comité central de la LDH **- Fabien Renneteau**, militant syndical CGT - **Lisiane Richard**, étudiante - **Jean-Philippe Robert**, militant LDH et CGT - **Cemil Sanli**, Cemil Choses A TE DIRE reporter/vidéaste -

| Nom, prénom | Qualité | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Les signatures sont à adresser au choix à :

- José Goémans : *j.goemans@aliceadsl.fr*
- Jean-Philippe Robert : *jprobert74500@hotmail.fr*

*Vous pouvez y faire figurer les qualités que vous souhaitez voir apparaître.*